

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE  
DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ACTIVITÉ DE TRAITEMENT DE TERRES SOUILLÉES  
ET DE VALORISATION DE RÉSIDUS DE DRAGAGE  
SOCIÉTÉ TERBIS, COMMUNE DE PONT-SAINT-MAXENCE**

Par arrêté préfectoral de la Préfète de l'Oise, il est prescrit une **enquête publique environnementale du lundi 4 octobre 2021 au vendredi 5 novembre 2021 inclus**, sur la demande d'autorisation déposée par la société **TERBIS** pour l'activité de traitement de terres souillées et de valorisation de résidus de dragage sur son site de **PONT-SAINT-MAXENCE**.

1. L'enquête publique environnementale porte sur l'activité de traitement de terres souillées par voie biologique et/ou par lavage et pour la valorisation de résidus de dragage par déshydratation sur le site de la société TERBIS, sis 943 rue Louis Pasteur, 60700 Pont-Sainte-Maxence au titre de la rubrique n° 3510 pour l'activité soumise à autorisation.

La capacité de traitement des terres polluées est de 300 000 tonnes par an sur 220 jours de travail effectif par an avec une capacité de stockage de déchets en attente de traitements réparties sur quatre zones de capacité unitaire de 500 m<sup>3</sup>.

2. La Préfète de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision qui peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

3. M. Alain GIAROLI, fonctionnaire (ER), est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif d'Amiens pour procéder à l'enquête publique.

4. Le siège de l'enquête publique environnementale est situé en mairie de PONT-SAINT-MAXENCE.

Le commissaire enquêteur y assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public :

- **lundi 4 octobre 2021 de 14h00 à 17h00 ;**
- **samedi 16 octobre 2021 de 09h00 à 12h00 ;**
- **mercredi 27 octobre 2021 de 09h00 à 12h00 ;**
- **vendredi 5 novembre 2021 de 14h00 à 17h00.**

5. Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier de demande d'autorisation environnementale, comprenant le résumé non technique, l'étude d'impact, l'étude de dangers, les plans et les annexes auxquels sont joints l'avis de l'Autorité environnementale et le mémoire en réponse de la société TERBIS, est consultable :

- sur support papier et en version numérique :
  - aux heures d'ouverture **dans la mairie de PONT-SAINT-MAXENCE**
  - à la **direction départementale des territoires de l'Oise**, bureau de l'environnement, 40 rue Racine 60000 Beauvais du lundi au vendredi de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00, sur rendez-vous (03.64.58.15.00).
- en version numérique :
  - **sur le site internet des services de l'État dans l'Oise** (documents téléchargeables):  
[www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques](http://www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques)
  - **sur le registre d'enquête dématérialisé mis en place à l'adresse suivante :**  
<http://creation-site-traitement-terres-et-sediments-pollues.enquetepublique.net>
  - aux heures d'ouverture des mairies, sur un poste informatique mis à disposition dans les communes de **Beaurepaire, Brenouille, Fleurines, Les Ageux, Monceaux, Pontpoint et Verneuil-en-Halatte.**

6. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le **registre d'enquête tenu à sa disposition à la mairie de PONT-SAINT-MAXENCE**,
- par **courrier adressé à la commune de PONT-SAINT-MAXENCE** à l'attention du commissaire-enquêteur,
- sur le **registre d'enquête dématérialisé mis en place à l'adresse suivante :**  
<http://creation-site-traitement-terres-et-sediments-pollues.enquetepublique.net>
- par **courrier électronique** adressé à :  
[creation-site-traitement-terres-et-sediments-pollues@enquetepublique.net](mailto:creation-site-traitement-terres-et-sediments-pollues@enquetepublique.net)

7. Les observations faites sur les registres et par voie postale, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise :

[www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques](http://www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques)

8. Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de M. Patrice DADAUX, directeur de projet chez TERBIS, 943 rue Louis Pasteur, 60700 PONT-SAINT-MAXENCE – 03.44.67.28.43 – [patrice.dadaux@terbis.fr](mailto:patrice.dadaux@terbis.fr) – ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine 60000 BEAUVAIS